

GROUPE 21 FONGICIDE

conteneur

Fongicide agricole TORRENT® 400SC

COMMERCIAL

SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Cyazofamide 34,5 %

Contient 400 grammes de cyazofamide par litre

Ce produit contient le 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,015% à titre d'agent de conservation

OU

Ce produit contient de la 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0,007%

et

5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00067%

et

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00022% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30392 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml à 200 litres

Régistrant
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio
44077
USA
1-877-706-4640

Distribué par:
Belchim Crop Protection
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON
N1C 0A4
Canada
866-613-3336

TORRENT est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée
SYLGARD est une marque de fabrique déposée de Dow Corning Corporation

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE DOIT PAS être ingéré. Nocif en cas d'ingestion.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties exposées de la peau avec de l'eau tiède et du savon après la manipulation ou l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation.

Lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations: Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et chaussettes, des lunettes de protection ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

Lors de l'application : le travailleur doit porter une chemise à manches longues et un pantalon long.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 6 jours pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments des raisins. Pour toute autre activité, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer uniquement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Entreposage des pesticides : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, séparé des autres pesticides, des engrais, des aliments pour humains et animaux.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne

inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas d'Urgence : Appeler au 1-888-484-7546

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblés. Observer les zones tampons précisées sous MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur des terrains ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande de végétation entre le secteur traité et la limite du plan d'eau.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Brochure

Fongicide agricole TORRENT® 400SC

COMMERCIAL

SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Cyazofamide 34,5 %

Contient 400 grammes de cyazofamide par litre

Ce produit contient le 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,015% à titre d'agent de conservation

OU

Ce produit contient de la 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol at 0,007%

et

5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00067%

et

2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0,00022% à titre d'agent de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 30392 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml à 200 litres

Régistrant
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio
44077
USA
1-877-706-4640

Distribué par:
Belchim Crop Protection
104 Cooper Drive, Unit 3
Guelph, ON
N1C 0A4
Canada
866-613-3336

TORRENT est une marque déposée d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée
SYLGARD est une marque de fabrique déposée de Dow Corning Corporation

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE DOIT PAS être ingéré. Nocif en cas d'ingestion.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé avec la peau. Laver à fond les parties exposées de la peau avec de l'eau tiède et du savon après la manipulation ou l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation.

Lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations: Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et chaussettes, des lunettes de protection ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

Lors de l'application : le travailleur doit porter une chemise à manches longues et un pantalon long.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 6 jours pour effectuer des travaux d'annélation et de retournement des sarments des raisins. Pour toute autre activité, ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer uniquement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Entreposage des pesticides : Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, séparé des autres pesticides, des engrais, des aliments pour humains et animaux.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement

avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En Cas d'Urgence : Appeler au 1-888-484-7546

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation précisées sous MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur des terrains ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande de végétation entre le secteur traité et la limite du plan d'eau.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provincial/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provincial/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

On peut utiliser efficacement le **fongicide agricole TORRENT 400SC** lors de la pulvérisation de solutions diluées. Un bon recouvrement uniforme est essentiel pour la suppression des maladies.

NOTA : Retourner lentement le contenant plusieurs fois pour assurer l'uniformité du mélange.

Les doses figurant sur cette étiquette indiquent les litres de **fongicide agricole TORRENT 400SC** par hectare. Appliquer le **fongicide agricole TORRENT 400SC** dans un volume suffisant d'eau pour recouvrir le feuillage. Le volume de pulvérisation à utiliser varie selon la croissance des plantes et se situera entre 200 et 600 litres par hectare sauf avis contraire. Pour toute application foliaire, **TORRENT 400SC** doit être mélangé dans une cuve de pulvérisateur avec un surfactant non ionique ou organosilicié (comme le Sylgard OFX-0309) selon les recommandations indiquées sur l'étiquette du fabricant.

La quantité requise de **fongicide agricole TORRENT 400SC** doit être ajoutée lentement dans le réservoir de pulvérisation lors du remplissage. Laisser fonctionner l'agitateur lors du remplissage du réservoir de pulvérisation et des opérations de pulvérisation.

NE PAS utiliser de brumisateur ou d'équipement à volume ultrafaible pour l'application du produit.

NE PAS utiliser de nébulisateur à main ou d'appareil de jet d'air à main pour l'application du produit.

MÉLANGE EN CUVE ET COMPATIBILITÉ

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

TORRENT 400SC est généralement compatible avec d'autres fongicides, insecticides, engrais et produits à base d'oligo-éléments à condition que suffisamment d'eau libre soit disponible pour la dispersion de tous les produits mélangés en cuve. Cependant, la compatibilité physique de ce produit avec les partenaires de mélange en réservoir doit être évaluée avant utilisation. Effectuez un essai en bocal avec le(s) produit(s) de mélange en réservoir prévu(s) avant la préparation de grands volumes. Utiliser la procédure suivante : 1) Verser les proportions recommandées des produits dans un récipient d'eau approprié, 2) Bien mélanger et 3) Laisser reposer 5 minutes. Si la combinaison reste mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est considérée comme physiquement compatible. Toute incompatibilité physique dans le test en pot indique que TORRENT 400SC ne doit pas être utilisé dans le mélange en réservoir. Étant donné que toutes les variétés de cultures n'ont pas été testées avec toutes les combinaisons de mélanges en réservoir possibles, la combinaison doit également être testée pour la sécurité des cultures sur une petite partie de la culture afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de phytotoxicité.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI : ÉPANDAGE AÉRIEN – CUCURBITACÉES SEULEMENT

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système GPS.

Le **fongicide agricole TORRENT 400SC** peut être appliqué par pulvérisation aérienne SEULEMENT lorsqu'il est impossible d'utiliser l'équipement de pulvérisation au sol en raison de l'inondation des champs.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-706-4640. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial/territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume de pulvérisation aérienne : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

Lutte intégrée

Bien que le **fongicide agricole TORRENT 400SC** possède une activité systémique limitée, on devrait le traiter comme un fongicide préventif et l'appliquer avant que la maladie n'atteigne la récolte. Le **fongicide agricole TORRENT 400SC** est recommandé pour être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies, qui peut comprendre l'utilisation de variétés végétales résistantes aux maladies, des pratiques agronomiques, une rotation des cultures, des agents biologiques de la suppression des maladies, du dépistage des parasites, et des systèmes de prévisions des maladies qui ciblent la prévention des dommages économiques causés par les parasites. On devrait utiliser les pratiques reconnues pour réduire le développement des maladies. Consulter les responsables agricoles provinciaux pour connaître d'autres stratégies de lutte intégrée établies dans votre région. Le **fongicide agricole TORRENT 400SC** peut être utilisé au cours de programmes de prévision des maladies qui recommandent à quel moment procéder à l'application selon les facteurs environnementaux qui favorisent le développement des maladies.

Gestion de la résistance

En ce qui concerne la gestion de la résistance, veuillez noter que le **fongicide agricole TORRENT 400SC** contient un fongicide du groupe 21. Toute population fongique peut renfermer des organismes naturellement résistants au **fongicide agricole TORRENT 400SC** et à d'autres fongicides du groupe 21. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- **NE PAS FAIRE** d'applications séquentielles de **fongicide agricole TORRENT 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **fongicide agricole TORRENT 400SC** avec au moins une application de fongicide possédant un site d'action différent pour éliminer la maladie.

- Ne pas dépasser le nombre total d'applications de **fongicide agricole TORRENT 400SC** par saison par culture tel que mentionné dans la partie « Mode d'emploi » de l'étiquette.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser le **fongicide agricole TORRENT 400SC** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Informer ISK Biosciences Corporation en présence d'une baisse possible de sensibilité à **TORRENT 400SC** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agricole agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ISK Biosciences Corporation au 1-877-706-4640.

Étant donné que les organismes pathogènes se distinguent dans leur potentiel de développer de la résistance aux fongicides, suivre les directives soulignées dans la partie « Mode d'emploi » de cette étiquette pour des stratégies précises de gestion de la résistance. Consulter les responsables agricoles provinciaux pour des conseils concernant le bon usage de **fongicide agricole TORRENT 400SC** dans des programmes visant à minimiser la résistance aux maladies.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS:

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrits dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ISK Biosciences Corporation dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ISK Biosciences Corporation n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en

suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Plantes ornementales en serres ou cultivées à l'extérieur :

En raison de la grande diversité des plantes ornementales, il est impossible de tester le **Fongicide agricole TORRENT 400SC** sur chaque espèce et variété appartenant au groupe des plantes ornementales concernées par les déclarations suivantes. Afin de s'assurer que le **Fongicide agricole TORRENT 400SC** est compatible avec une variété de plantes ornementales dans des conditions spécifiques, il est recommandé de procéder à des tests à petite échelle afin de détecter toute phytotoxicité éventuelle ou tout autre effet secondaire indésirable avant d'effectuer des applications à grande échelle.

Plantes cultivées en conteneurs – application au sol

Afin de lutter contre le pourridié et la pourriture du collet des plantes ornementales, y compris les conifères, cultivées dans des conteneurs en serres, dans des pépinières extérieures et dans des espaces verts, appliquer le **Fongicide agricole TORRENT 400SC** sous forme de traitement fongique du sol par bassinage, ou par pulvérisation de la surface du sol. Ne pas faire plus de deux applications au sol du **Fongicide agricole TORRENT 400SC** par cycle de culture. Le **Fongicide agricole TORRENT 400SC** peut également être appliqué au moyen de systèmes d'irrigation goutte à goutte. Pour les applications par bassinage des plantes cultivées en conteneurs, utiliser une quantité suffisante de la solution aqueuse spécifiée pour humidifier la zone racinaire avec un écoulement minimal (voir le tableau de volume d'application maximal par bassinage ci-dessous).

Plantes cultivées en plein champ (massifs) – application au sol

Afin de lutter contre le pourridié et la pourriture du collet des plantes cultivées en plein champ (massifs), y compris les pépinières forestières, au moyen d'applications par bassinage, utiliser une quantité suffisante de solution aqueuse afin de permettre sa pénétration dans la zone racinaire. Pour les applications sur la surface du sol effectuées dans les pépinières extérieures, irriguer à l'aide d'au moins ½ pouce (1,27 cm) d'eau s'il ne pleut pas dans les 24 heures. Pour toutes les applications sur les plantes en plein champ (massifs), n'appliquer le **Fongicide agricole TORRENT 400SC** que sur la zone racinaire de la plante en respectant une dose de 234 - 468 mL de **Fongicide agricole TORRENT 400SC** par 1000 litres. Ne pas dépasser 9 350 L de ce mélange par hectare par application (1 748 g d'ingrédients actifs par hectare). Ne pas effectuer plus de deux applications du **Fongicide agricole TORRENT 400SC** par année sur les plantes cultivées en plein champ (massifs) (3 496 g d'ingrédients actifs par hectare par an). Les applications peuvent également être effectuées au moyen d'un système d'irrigation goutte à goutte.

Plantes cultivées en conteneurs et en plein champ (massifs) – application foliaire

Les applications du **Fongicide agricole TORRENT 400SC** doivent débuter lorsque les conditions sont favorables au développement de maladies ou lorsque les plantes commencent à présenter des signes de maladies, du stade de la germination à celui de la maturité de la récolte. Pour les applications foliaires contre la pourriture des feuilles, appliquer une quantité suffisante de solution de pulvérisation pour mouiller complètement le feuillage jusqu'au point de

ruissellement (ne pas dépasser 1 000 litres par hectare).

Ne pas dépasser trois applications du **Fongicide agricole TORRENT 400SC** par cycle de culture pour lutter contre le mildiou ou les maladies foliaires dues à phytophthora.

Fleurs coupées en serres

Pour les fleurs coupées cultivées en serres, ne pas effectuer plus de deux applications du **Fongicide agricole TORRENT 400SC**. Ne pas dépasser une dose de 273 mL/1 000 L d'eau en cas d'application foliaire.

Gestion de la résistance :

NE PAS faire d'applications séquentielles du **Fongicide agricole TORRENT 400SC** ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le **Fongicide agricole TORRENT 400SC** avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent.

Pour les applications sur les plantes ornementales, cultivées à l'extérieur :

Culture	Maladies	Dose de produit pour 1 000 litres d'eau	Directives
Rhododendron Juniper	Pourridié causé par <i>Phytophthora cinnamomi</i> (répression)	25 ml/100 litres d'eau	Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le Fongicide agricole TORRENT 400SC plus de quatre fois par culture par année. NE PAS faire d'applications séquentielles du Fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le Fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le pourridié causé par <i>Phytophthora cinnamomi</i> . Directives d'application : appliquer 120 ml de solution par pot de 15 cm ou 6,8 litres/m ² sous forme de traitement fongique du sol par bassinage. Éviter tout contact avec le feuillage des plantes. Effectuer des applications à des intervalles de 14 à 28 jours en utilisant un autre fongicide homologué possédant un site d'action différent entre les applications du Fongicide agricole TORRENT 400SC . Respecter l'intervalle le plus court lorsque l'état d'avancement de la maladie est grave.
Plantes ornementales cultivées en	Pourridié et pourriture du collet	(applications au sol) 117 – 234 mL	Effectuer des applications à des intervalles de 14 à 28 jours pour toutes les maladies mentionnées dans ces instructions en utilisant un autre

serres ou cultivées à l'extérieur	causés par <i>Pythium</i>		<p>fongicide homologué possédant un site d'action différent entre les applications du Fongicide agricole TORRENT 400SC.</p> <p>Dans la fourchette indiquée relativement aux doses à respecter, veiller utiliser la dose la plus faible lorsque l'on respecte l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée lorsque c'est l'intervalle le plus long qui est respecté.</p> <p>Lorsque la maladie est grave, utiliser la dose la plus élevée en respectant l'intervalle le plus court.</p> <p>Voir le tableau relatif aux doses ci-dessous pour connaître les volumes d'applications à utiliser pour les plantes cultivées en conteneurs.</p>
	Pourridié et pourriture du collet causés par <i>Phytophthora</i>	(applications au sol) 234 – 468 mL	<p>Effectuer des applications à des intervalles de 14 à 28 jours en utilisant un autre fongicide homologué possédant un site d'action différent entre les applications du Fongicide agricole TORRENT 400SC.</p> <p>Respecter l'intervalle le plus court lorsque les conditions propices au développement de la maladie sont graves. Voir le tableau relatif aux doses ci-dessous pour ce qui concerne les applications au sol sur les plantes cultivées en conteneurs.</p>
	Pourriture des feuilles causée par <i>Phytophthora</i>	(applications foliaires) 234 – 468 mL	<p>Pour les applications foliaires contre la pourriture des feuilles, appliquer une quantité suffisante de produit pour mouiller l'intégralité du feuillage jusqu'au point de ruissellement (ne pas dépasser 1 000 litres par hectare). Ne pas dépasser une dose de 273 mL/1 000 L d'eau pour les applications foliaires sur les fleurs coupées cultivées en serres.</p>
	Mildiou causé par <i>Peronospora</i> spp.	164 – 273 mL	<p>Appliquer à des intervalles de 14 à 21 jours (voir les directives supplémentaires fournies dans les paragraphes relatifs à l'application foliaire ci-dessus).</p>

			<p>En respectant la plage de doses indiquée, utiliser la dose la plus faible en respectant l'intervalle le plus court et la dose la plus élevée en respectant l'intervalle le plus long.</p> <p>Lorsque l'état d'avancement de la maladie est grave, utiliser la dose la plus élevée en respectant l'intervalle le plus court.</p> <p>Appliquer un volume d'eau suffisant (généralement entre 500 et 1 000 litres par hectare) pour mouiller le feuillage jusqu'au point de ruissellement. Si les volumes d'eau utilisés sont inférieurs à 500 litres par hectare, un agent de surface organosilicié doit être ajouté lorsque l'infection est grave, ou encore, un agent de surface non ionique ou un mélange d'agents de surface organosilicié et non ionique doit être ajouté lorsque l'infection est modérée ou faible, conformément aux recommandations des fabricants figurant sur l'étiquette.</p>
--	--	--	--

Pour les plantes cultivées en conteneurs :

Diamètre du pot (pouces)	Diamètre du pot (centimètres)	Volume de bassinage maximal (mL de mélange de trempage/pot)
4	10	60
5	13	90
6	15	120
8	20	300
10	25	591
12	30	887

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/Hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
----------------	-----------------	-------------------------------	-------------------

<p>Légumes, Cucurbitacées (Groupe de Cultures 9); Pomme de merveille, poire de merveille, cantaloup, fruit de chayotte, margose à piquants, courge cireuse, pastèque à confire, concombre, courge comestible, melon, melon brodé, citrouille, courge, courge d'été, pastèque, concombres des Antilles et courge d'hiver.</p>	<p>Mildiou (<i>Pseudoper- onospora cubensis</i>)</p>	<p><u>Sol :</u> 0,15 à 0,2 L dans 200 à 600 L d'eau par hectare</p> <p><u>Aérienne:</u> 0,15 à 0,2 L dans minimum de 50 L d'eau par hectare</p>	<p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC plus de six fois par culture par année. NE PAS FAIRE d'applications séquentielles de fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour supprimer le mildiou. En cas d'application uniquement du fongicide agricole TORRENT 400SC, ne pas dépasser une application d'un fongicide du Groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer des applications consécutives du fongicide agricole TORRENT 400SC. Alternier plutôt le fongicide agricole TORRENT 400SC avec d'autres fongicides de résistance fongique croisée différente et ayant une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) dans les cultures successives.</p> <p>Directives d'application : Pour une suppression tardive du mildiou, appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC dans le cadre d'un programme d'application aux 7 à 10 jours en commençant au début de la floraison ou quand les conditions sont propices au développement de la maladie, mais avant l'apparition de celle-ci. Utiliser la dose la moins forte et l'intervalle le plus long à titre de pulvérisation de prévention de la maladie ou quand les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé dans une cuve de pulvérisateur avec un surfactant non ionique ou organosilicié (comme le Sylgard OFX-0309) selon les recommandations indiquées sur l'étiquette du fabricant. Le volume de pulvérisation</p>
--	--	---	--

			<p>applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 200 et 600 litres par hectare.</p> <p>NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte.</p> <p>On doit observer un délai de 30 jours pour les nouvelles plantations.</p>
--	--	--	---

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/Hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Carottes	Cavité pythienne dépérissement/ division de la racine causée par Pythium (<i>Pythium</i> spp.) (Répression seulement)	0,44 L à l'hectare	<p>Mode d'emploi : Une seule application du Fongicide agricole TORRENT 400SC est permise par saison ; soit par une application de prélevée suivant la plantation dans un délai de 3 jours après la plantation, ou, par une application directe au sol 14 jours après la plantation.</p> <p>Application de prélevée suivant la plantation : Appliquer le Fongicide agricole TORRENT 400SC au sol après la plantation/l'ensemencement par application après la plantation/ l'ensemencement et de prélevée (avant la levée des plantes) dans les 3 jours suivant la plantation/ l'ensemencement.</p> <p>Appliquer en utilisant suffisamment d'eau afin d'obtenir une couverture complète et faire suivre avec une irrigation par aspersion de 1,25-2,5 cm d'eau afin que le produit atteigne les racines de manière adéquate.</p> <p>Application en surface (application généralisée ou en bandes) : Faire une seule application 14 jours après la plantation/l'ensemencement. Appliquer avec suffisamment d'eau afin d'obtenir une couverture adéquate en appliquant directement à la base des plantes. Le Fongicide Agricole TORRENT 400SC doit être incorporé au sol avec 1,25-2,5 centimètres d'eau. S'il n'est pas possible de procéder à l'irrigation immédiatement après l'application, l'application doit être effectuée en utilisant suffisamment d'eau afin de permettre la pénétration dans le sol.</p>

			<p>Pour les applications en bandes, une bande de 15,2 à 20,3 cm est recommandée (voir la formule pour calculer la quantité requise pour la bande).</p> <p>Calculer la quantité de Fongicide Agricole TORRENT 400SC requise pour le traitement de bandes en utilisant la formule :</p> $\frac{\text{Largeur de la bande en cm}}{\text{Espacement entre les rangées en cm}} \times \frac{\text{Taux généralisée}}{\text{hectare}} = \text{Quantité requise pour chaque hectare dans le champ}$ <p>La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol. NE PAS appliquer par voie aérienne. NE PAS appliquer dans les trente jours précédant la récolte.</p>
--	--	--	---

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/Hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Épinard	Rouille blanche (<i>Albugo occidentalis</i>) (Répression seulement)	0,15 à 0,2 L dans 300 à 500 L d'eau par hectare	<p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC plus de cinq fois par culture par année. NE PAS FAIRE d'applications séquentielles de fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour supprimer la maladie. En cas d'application uniquement du fongicide agricole TORRENT 400SC seul ne pas dépasser une application d'un fongicide du Groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer des applications consécutives du fongicide agricole TORRENT 400SC. Alternier plutôt le fongicide agricole TORRENT 400SC avec d'autres fongicides de résistance fongique croisée différente et ayant une efficacité satisfaisante contre la rouille blanche. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) dans les cultures successives.</p> <p>Mode d'emploi: Pour la répression de la rouille blanche, appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC dans le cadre d'un programme</p>

			<p>d'application aux 7 jours en commençant au début, quand la maladie est d'abord vue ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Utiliser la dose moins forte pour les applications de prévention ou lorsque la pression de la maladie est très faible; utiliser la dose élevée lorsque la pression de la maladie augmente.</p> <p>Le fongicide agricole TORRENT 400SC doit être mélangé en cuve avec du Sylgard OFX-0309 (agent de surface organosilicié) à 0,15 L/ha. Le volume de pulvérisation à utiliser va varier selon la croissance des plantes et va se situer entre 300 à 500 litres par hectare.</p> <p>NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>On doit observer un délai de 30 jours pour les nouvelles plantations.</p>
--	--	--	---

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Plants repiqués de tomates de serre, poivrons, concombres, Brassica et laitue à des fins de culture en pleine terre	Fonte des semis pythienne et dépérissement des racines causés par <i>Pythium spp.</i>	30 ml par 100 L d'eau	<p>Faire une seule application de la solution fongicide à un taux de 30 ml de TORRENT 400SC par 100 L d'eau en tant que traitement fongique du sol par bassinage afin de bien mouiller le milieu de culture immédiatement après l'ensemencement.</p> <p>N'utiliser aucun surfactant lors de l'arrosage du pied .</p> <p>NE PAS APPLIQUER la solution dans les 60 jours précédant le début de la récolte des tomates, des poivrons, des concombres et des Brassicas.</p> <p>NE PAS APPLIQUER la solution dans les 40 jours précédant la récolte de la laitue.</p>

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Concombres cultivés en serre	Mildiou (<i>Pseudoperonospera cubensis</i>)	De 0,15 à 0,2 l dans 400 à 2 000 l d'eau par hectare	Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le TORRENT 400SC plus de quatre fois par cycle de culture. NE PAS faire d'applications

			<p>séquentielles du TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un mode d'action différent pour lutter contre le mildiou.</p> <p>Lorsque le TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas effectuer plus d'une application d'un fongicide du groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer d'applications consécutives du TORRENT 400SC. Alternier le TORRENT 400SC avec des fongicides présentant une résistance croisée différente, et dont l'efficacité contre le mildiou est satisfaisante. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) entre les cultures successives.</p> <p>Instructions d'application : En cas de lutte tardive contre le mildiou, appliquer le TORRENT 400SC selon un calendrier de 7 à 10 jours, à la floraison initiale ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie, mais avant son éclosion. Utilisez le taux faible et l'intervalle long pour les applications de prévention de la maladie ou lorsque les conditions sont peu propices à la maladie. Passer au taux le plus élevé et à l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est moyenne à élevée.</p> <p>Le TORRENT 400SC doit être mélangé dans une cuve de pulvérisateur avec un surfactant non ionique ou organosilicié au taux le plus bas inscrit sur l'étiquette pour des volumes d'eau inférieurs à 600 l/ha (comme le Xiameter OFX-0309 à 0,03 % v/v). Aucun surfactant n'est requis pour des volumes d'eau supérieurs à 600 l/ha.</p> <p>NE PAS appliquer la veille de la récolte.</p>
--	--	--	--

--	--	--	--

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Poivre en serre	La cloque, la pourriture du collet et la pourriture phytophthoréenne sont causées par le <i>Phytophthora capsici</i>	25 ml par 100 L d'eau	<p>Faire la première application de la solution fongicide à un taux de 25 ml de TORRENT 400SC par 100 L d'eau en tant que traitement fongique du sol par trempage afin de bien mouiller le milieu de culture immédiatement au moment du repiquage et la seconde 6 à 8 semaines plus tard, le cas échéant.</p> <p>N'utiliser aucun surfactant lors de l'arrosage du pied.</p> <p>N'APPLIQUER PAS un volume d'arrosage supérieur à 200 ml par plante et par application.</p> <p>Il n'y a aucun délai d'attente pour cette culture.</p>

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Basilic (champ et serre)	<i>Mildiou (Peronospora belbahrii)</i>	De 0,20 à 0,22 L par hectare	<p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC plus de quatre fois par culture par année. NE PAS faire d'applications séquentielles du fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le mildiou.</p> <p>Lorsque le fongicide agricole TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas effectuer plus d'une application d'un fongicide du groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer d'applications consécutives du fongicide agricole TORRENT 400SC. Alternier le fongicide agricole TORRENT 400SC avec des fongicides présentant une résistance croisée différente, et dont l'efficacité contre le mildiou est satisfaisante.</p>

			<p>Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) entre les cultures successives.</p> <p>Directives d'application : Appliquer en pulvérisation foliaire.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 0 jours.</p> <p>Pour lutter contre le mildiou du basilic, appliquer le produit à des intervalles de 7 à 10 jours, en commençant lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Utiliser la dose la moins forte et respecter l'intervalle le plus long lors de la réalisation de pulvérisations visant à prévenir la maladie, ou lorsque les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Utiliser la dose la plus forte et respecter l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé dans une cuve avec un surfactant non ionique ou organosilicié (tel que le Sylgard OFX-0309), en respectant une dose de 0,15 L/ha. Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 200 et 600 litres par hectare.</p>
--	--	--	--

Culture	Maladies	Taux/hectare (Produit)	Directives
Haricots (mange-tout et de Lima)	<p>Mildiou (<i>Phytophthora phaseoli</i>)</p> <p>Écoulement duveteux (<i>Pythium aphanidermatum</i>)</p> <p>Brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) – répression</p>	0,20 L par hectare	<p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer TORRENT 400SC plus de six fois par culture par année. NE PAS faire d'applications séquentielles de TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe.</p> <p>Lorsque TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas dépasser une application d'un fongicide du groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer des applications consécutives de TORRENT 400SC. Alternier TORRENT 400SC avec des fongicides appartenant à un groupe ayant un site d'action différent et une efficacité satisfaisante.</p>

		<p>Continuer d'alterner les fongicides du groupe 21 entre les cultures successives.</p> <p>Directives d'application : Appliquer par pulvérisation foliaire.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Pour la suppression du mildiou sur les haricots de Lima, appliquer le produit à intervalles de 7 à 10 jours, en commençant dès l'apparition de la maladie, ou lorsque les conditions sont propices au développement de cette dernière. Respecter l'intervalle le plus long lors de la réalisation de pulvérisations de prévention, ou lorsque les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Respecter l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères. Après une application, alterner TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le mildiou.</p> <p>Pour la suppression de l'écoulement duveteux des haricots de Lima et des haricots mange-tout, effectuer la première application lors de la pleine floraison (premières cosses), puis renouveler l'opération à intervalles de 7 à 14 jours. Respecter l'intervalle le plus long dans le cadre de pulvérisations de prévention, ou lorsque les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Respecter l'intervalle le plus court si les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères. NE PAS faire d'applications séquentielles de TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Lors de la pulvérisation contre les écoulements duveteux, il convient de se limiter à une application de TORRENT 400SC si aucun produit efficace contre les écoulements duveteux présentant un site d'action différent ne peut être utilisé.</p> <p>Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne des haricots de Lima et des haricots mange-tout, effectuer la première application lorsque la floraison est</p>
--	--	---

		<p>complète (développement des cosses), puis effectuer une deuxième application plus tardivement, au moment du développement de petites cosses, et renouveler l'opération tous les sept jours, au besoin, afin de maîtriser la maladie. NE PAS faire d'applications séquentielles de TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Lors de la pulvérisation pour la répression de la brûlure phytophthoréenne, il convient de se limiter à une application de TORRENT 400SC si aucun produit efficace contre la répression de la brûlure phytophthoréenne présentant un site d'action différent ne peut être utilisé.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé en cuve avec un agent tensio-actif non ionique ou organosilicié (tel que le Sylgard OFX-0309), selon les recommandations figurant sur l'étiquette du fabricant. Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 200 et 600 litres par hectare.</p> <p>Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 0 jours.</p> <p>Les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être plantées immédiatement après le dernier traitement. Ne pas planter d'autres cultures non homologuées pour ce produit dans les 30 jours suivant la dernière application.</p>
--	--	---

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Laitue (frisée et pommée)	Mildiou (<i>Bremia lactucae</i>) Répression	0,20 L par hectare	<p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC plus de six fois par culture par année. NE PAS faire d'applications séquentielles du fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le mildiou. Lorsque le fongicide agricole TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas dépasser une application d'un fongicide du groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer</p>

			<p>d'applications consécutives du fongicide agricole TORRENT 400SC. Alternier le fongicide agricole TORRENT 400SC avec des fongicides présentant une résistance croisée différente et ayant une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) entre les cultures successives.</p> <p>Directives d'application : Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire ou pulvériser en direction de la base de la plante.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Effectuer la première application de fongicide agricole TORRENT 400SC après le semis ou une fois les plants de laitue plantés dans le champ. Il convient de commencer les applications suivantes lorsque les conditions météorologiques sont propices au développement du mildiou ou lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent dans le champ. Toutes les applications ultérieures doivent être effectuées à intervalles de 7 à 14 jours, en respectant l'intervalle le plus court lorsque les conditions propices au développement de la maladie sont modérées ou sévères.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé en cuve avec un agent tensio-actif non ionique ou organosilicié (tel que le Sylgard OFX-0309), selon les recommandations figurant sur l'étiquette du fabricant. Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 200 et 600 litres par hectare.</p> <p>Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 0 jours.</p> <p>Les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être plantées immédiatement après le dernier traitement. Ne pas planter d'autres cultures non homologuées pour ce produit dans les 30 jours suivant la dernière application.</p>
--	--	--	--

<i>Cultures</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Tomates de serre	Pourriture pythienne des	25 ml/100 l d'eau	Directives d'application : <u>Application par mouillage du sol</u> : Effectuer la

(production en serre)	racines (<i>Pythium</i> spp.)		<p>première application à la transplantation. Une seconde application peut être faite 6 à 8 semaines plus tard, si nécessaire.</p> <p>NE PAS utiliser de surfactant avec cette application par mouillage du sol. NE PAS appliquer un volume de mouillage supérieur à 200 ml par plante et par application.</p> <p><u>Irrigation goutte à goutte :</u> Effectuer la première application à la transplantation. Une seconde application peut être faite jusqu'au jour de la récolte. Afin de s'assurer qu'il n'y a pas de drainage excessif : Ralentir l'arrosage normal vers la fin de la journée pour empêcher un drainage excessif. Appliquer ensuite le produit avec un système d'irrigation goutte à goutte comme lors de la dernière activité à la fin de la journée. Appliquer 50 ml par plante, deux à quatre fois (pour un total de 100 à 200 ml/plante) et interrompre ensuite totalement l'arrosage; laisser reposer toute la nuit. Recommencer l'arrosage habituel le lendemain.</p> <p>NE PAS utiliser de surfactant avec cette application goutte à goutte. NE PAS appliquer un volume supérieur à 200 ml par plante et par application. Le délai d'attente avant récolte (DAAR) est de 0 jour.</p>
	Mildiou (<i>parasites Phytophthora</i>)	De 0,15 à 0,20 l par hectare	<p>Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture de la culture. Le volume de vaporisation peut varier de 400 à 2 000 litres par hectare en fonction de la taille des plantes.</p> <p>Gestion de la résistance : NE PAS effectuer plus de cinq applications de le fongicide agricole TORRENT 400SC par culture et par an. NE PAS effectuer d'applications séquentielles de le fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application de fongicide ayant un mode d'action différent pour la lutte contre le mildiou. Lorsque le fongicide agricole TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas dépasser une vaporisation d'un fongicide du groupe 21 pour trois applications de fongicide. Alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec des fongicides d'un groupe différent de résistances croisées, d'une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer à alterner avec le fongicide Qil (groupe 21) entre les cultures successives.</p>

			<p>Directives d'application :</p> <p>Appliquer en légère vaporisation sur le feuillage. Appliquer en suivant un programme de 7 à 10 jours lorsque les conditions sont favorables au développement d'une maladie, mais avant l'éclosion de la maladie. Utiliser un faible débit et un intervalle long pour les vaporisations préventives ou lorsque le risque d'évolution de la maladie est faible. Utiliser le plus fort débit et les intervalles les plus courts lorsque la maladie impose un risque modéré à sérieux.</p> <p>Le fongicide agricole TORRENT 400SC doit être mélangé en citerne avec un surfactant non ionique ou à base d'organosilicone au taux nominal le plus faible, pour des volumes d'eau inférieurs à 600 l/ha (tel que Xiameter OFX-0309 à 0,03 % v/v). Pour des volumes d'eau supérieurs à 600 l/ha, le surfactant n'est pas nécessaire.</p> <p>Pour cette récolte, le délai d'attente avant récolte (DAAR) est de 0 jour.</p>
--	--	--	--

Culture	Maladies	Taux/hectare (Produit)	Directives
Tomate de plein champ	Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	De 0,1 à 0,2 L dans 200 à 600 L d'eau par hectare	<p>Gestion de la résistance :</p> <p>NE PAS appliquer le fongicide agricole TORRENT 400SC plus de cinq fois par culture par année. NE PAS faire d'applications séquentielles du fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le mildiou.</p> <p>Lorsque le fongicide agricole TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas dépasser une application d'un fongicide du groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer des applications consécutives du fongicide agricole TORRENT 400SC. Alternier le fongicide agricole TORRENT 400SC avec des fongicides présentant une résistance croisée différente et ayant une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer d'alterner avec le fongicide Qil (groupe 21) entre les cultures successives.</p> <p>Directives d'application :</p> <p>Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire.</p>

			<p>Effectuer des applications de fongicide agricole TORRENT 400SC à des intervalles de 7 à 10 jours, en commençant lorsque les systèmes d'alerte prévoient des périodes d'infection, généralement lors de l'initiation florale ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Utiliser le taux le plus faible et l'intervalle le plus long pour effectuer des applications préventives, ou en cas de très faible incidence de la maladie; augmenter le taux et réduire l'intervalle au fur et à mesure que les conditions propices au développement de la maladie deviennent importantes, ou au fur et à mesure du développement végétatif, jusqu'à ce que le taux maximal et l'intervalle le plus court soient atteints.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé en une cuve avec un surfactant non ionique ou organosilicié (tel que le Sylgard OFX-0309), en respectant un ratio de 4:3 (TORRENT 400SC: Sylgard OFX-0309), ou selon les recommandations figurant sur l'étiquette du fabricant. Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 200 et 600 litres par hectare.</p> <p>Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 1 jour.</p> <p>Les cultures mentionnées sur cette étiquette peuvent être plantées immédiatement après le dernier traitement. Ne pas planter d'autres cultures non homologuées pour ce produit dans les 30 jours suivant la dernière application.</p>
--	--	--	--

Culture	Maladies	Taux/hectare (Produit)	Directives
Légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> (chou) (groupe de cultures 5) Brocoli (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>botrytis</i>) Brocoli de Chine (gai lon) (<i>Brassica alboglabra</i>) Rapini (<i>Brassica campestris</i>) Choux de Bruxelles (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>gemmifera</i>)	<u>Mildiou</u> (<i>peronospora parasitica</i>) <u>répression</u> <u>seulement</u>	0,2 L/ha dans un minimum de 300 à 500 litres d'eau/ha	Directives d'application : Effectuer des applications à intervalles de 7 à 10 jours en commençant dès l'apparition de la maladie ou lorsque les conditions météorologiques sont favorables au développement de cette dernière. Utiliser l'intervalle le plus long pour des applications préventives ou en cas de très faible incidence de la maladie, et réduire l'intervalle à sept jours lorsque les conditions propices

<p>Chou pommé (<i>Brassica oleracea</i>) Chou chinois (pak-choï) (<i>Brassica chinensis</i>) Chou chinois (pé-tsaï) (<i>Brassica pekinensis</i>) Chou chinois (gai-choï) (<i>Brassica campestris</i>) Chou-fleur (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>botrytis</i>) Chou brocoli (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>botrytis</i>) Chou cavalier (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>acephala</i>) Chou frisé (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>acephala</i>) Chou-rave (<i>Brassica oleracea</i> var. <i>gongylodes</i>) Mizuna (<i>Brassica rapa</i> var. <i>japonica</i>) Feuilles de moutarde (<i>Brassica juncea</i>) Moutarde épinard (<i>Brassica rapa</i> var. <i>perviridis</i>) Feuilles de colza (<i>Brassica napus</i>)</p>			<p>au développement de la maladie deviennent importantes. NE PAS faire plus de cinq applications par culture par année.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé en cuve avec un agent tensio-actif non ionique ou organosilicié (tel que le Sylgard OFX-0309), en respectant une dose de 0,15 L/ha.</p> <p>Gestion de la résistance : NE PAS faire d'applications séquentielles du fongicide agricole TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le fongicide agricole TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le mildiou. Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 1 jour.</p>
--	--	--	--

Culture	Maladies	Taux/hectare (Produit)	Directives
<p>Raisins, raisin de vigne de l'Amour et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures</p>	<p>Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>)</p>	<p>0,15-0,2 L à l'hectare</p>	<p>Directives d'application : Pour une suppression du mildiou, appliquer le TORRENT 400SC dans le cadre d'un programme d'application aux 10 à 14 jours commençant lorsque les systèmes d'avertissement prévoient des périodes d'infection ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. Utiliser la dose la plus faible et l'intervalle plus long pour des applications préventives ou une très basse fréquence de la maladie; augmenter la dose et utiliser un intervalle plus court au fur et à mesure de la hausse de fréquence de la maladie ou du développement de la culture, jusqu'à la dose maximale.</p> <p>Ne pas utiliser un surfactant avec cette application. NE PAS appliquer par voie aérienne Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et devrait être un minimum de 400 litres par hectare.</p>

			<p>NE PAS appliquer dans les trente jours précédant la récolte.</p> <p>Gestion de la résistance :</p> <p>NE PAS appliquer le TORRENT 400SC plus de six fois par culture par année. NE PAS FAIRE d'applications séquentielles de TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un mode d'action différent pour supprimer le mildiou.</p> <p>En cas d'application uniquement du TORRENT 400SC, ne pas dépasser une application d'un fongicide du Groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer des applications consécutives du TORRENT 400SC. Alternier plutôt le TORRENT 400SC avec d'autres fongicides de résistance fongique différente et ayant une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) dans les cultures successives.</p>
--	--	--	---

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux/hectare (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Houblon	Mildiou (<i>Pseudoperonospora humuli</i>)	0,15 L à 0,2 L dans au moins 935 L d'eau par hectare	<p>Directives d'application :</p> <p>Pour limiter le mildiou, appliquer le produit à intervalles de 7 à 14 jours, en commençant dès l'apparition de la maladie, ou lorsque les conditions sont propices au développement de cette dernière. Respecter le taux le plus bas et l'intervalle le plus long lors des applications de prévention, ou lorsque les conditions sont faibles, en augmentant le taux et en réduisant l'intervalle à mesure que la maladie ou que le développement rapide de la culture atteint le taux maximal et l'intervalle le plus court. Pulvériser au moins 935 L d'eau par hectare.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé</p>

			<p>dans une cuve de pulvérisateur avec un surfactant non ionique ou organosilicié (comme le Sylgard OFX-0309) selon les recommandations indiquées sur l'étiquette du fabricant.</p> <p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer plus de six fois par cycle de culture. Alternner des pulvérisations foliaires de TORRENT 400SC avec un fongicide possédant un mode d'action différent. NE PAS effectuer plus de trois applications consécutives du fongicide TORRENT 400SC, suivies par au moins trois applications de fongicides possédant des modes d'application différents, avant d'appliquer à nouveau du TORRENT 400SC. NE PAS appliquer plus de 1,2 L de produit par hectare par saison de croissance de culture.</p> <p>Le délai d'attente pour cette culture est de 3 jours.</p> <p>Les cultures sur cette étiquette doivent être plantées immédiatement après la dernière application. Ne pas planter d'autres cultures non inscrites pour ce produit dans les 30 jours suivant la dernière application. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p>
--	--	--	---

<i>Culture</i>	<i>Maladies</i>	<i>Taux (Produit)</i>	<i>Directives</i>
Mûres et framboises Sous Groupe 13-07A Mûre, framboise ou Mûre de Logan (Comprenant Cultivars, variétés et/ou	Pourridié phytophthoréen (<i>Phytophthora rubi</i>)	0.25 L dans jusqu'au 1000 L d'eau/ha	Faire une seule application de la solution fongicide dans l'automne et une application dans le printemps à un taux de 0.25 L TORRENT 400SC dans jusqu'au 1000 litres d'eau par hectare au sol par trempage. N'utiliser aucun surfactant lors de l'arrosage du pied. N'APPLIQUER PAS la solution dans les 90 jours précédant la récolte.

hybrides de ces cultures)			
---------------------------	--	--	--

Culture	Maladies	Taux/hectare (Produit)	Directives
Légumes-bulbes: groupe de cultures 3-07	Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)	0,20 L par hectare	<p>Gestion de la résistance : NE PAS appliquer le TORRENT 400SC plus de six fois par culture par année. NE PAS faire d'applications séquentielles du TORRENT 400SC ou d'autres fongicides du même groupe. Après une application, alterner le TORRENT 400SC avec au moins une application d'un fongicide possédant un site d'action différent pour lutter contre le mildiou. Lorsque le TORRENT 400SC est appliqué seul, ne pas dépasser une application d'un fongicide du groupe 21 sur un total de trois applications. Ne pas effectuer d'applications consécutives du TORRENT 400SC. Alternier le TORRENT 400SC avec des fongicides présentant une résistance croisée différente et ayant une efficacité satisfaisante contre le mildiou. Continuer d'alterner le fongicide Qil (groupe 21) entre les cultures successives.</p> <p>Directives d'application : Pour lutter contre le mildiou sur les légumes à bulbe, appliquer le produit à des intervalles de 7 à 10 jours, en commençant lorsque les conditions sont propices au développement de la maladie. Respecter l'intervalle le plus long lors de la réalisation de pulvérisations de prévention, ou lorsque les conditions propices au développement de la maladie sont faibles. Respecter l'intervalle le plus court en vertu modérée à forte pression de maladie.</p> <p>TORRENT 400SC doit être mélangé en cuve avec un agent tensio-actif non ionique ou organosilicié (tel que le Sylgard OFX-0309), selon les recommandations figurant sur l'étiquette du fabricant. Le volume de pulvérisation applicable varie selon le niveau de croissance des plantes et se situe entre 200 et 600 litres par hectare.</p> <p>Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 0 jours.</p>

			<p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être plantées immédiatement après le dernier traitement. Ne pas planter d'autres cultures non homologuées pour ce produit dans les 30 jours suivant la dernière application.</p>
--	--	--	--

Application pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Application avec pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttes plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieur à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Réduire la dérive causée par la turbulence créées en bouts d'ailes de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor..

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit et en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

Zones tampons de pulvérisation

AUCUNE ZONE TAMPON DE PULVÉRISATION N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les

pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), ainsi que des habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les ravins, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages), et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Dimensions de la zone tampon de pulvérisation requise (mètres) pour la protection de:					
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres	
			Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	Moins d'un mètre	Plus d'un mètre		
Application pneumatique	Raisins, raisin de vigne de l'amour et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures		Tôt la saison	1	0	4	1	3
			Tard la saison	1	0	2	1	2
	Houblon		Tôt la saison	2	0	5	2	4
			Tard la saison	1	0	3	1	2
Pulvérisation Terrestre	Cucurbitacées, carotte, épinard, laitue (frisée et pommée), haricots (mange-tout et de Lima), basilic, tomates, légumes du genre <i>Brassica</i> (groupe de cultures 5), Légumes-bulbes (groupe de cultures 3-07)			1	0	1	1	1
	Les plantes ornementales, cultivées à l'extérieur			1	1	1	1	1
Pulvérisation aérienne	Cucurbitacées	Voilure fixe		1	0	1	1	20
		Voilure tournante		1	0	1	1	15

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.